

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2014

CP2014_06_34
id. 754

L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
"PLAN DE SOUTIEN TOURISME AVENIR"
HÔTELLERIE DE PLEIN AIR CLASSÉE
SARL JS2B
CAMPING "LES GORGES DE L'AVEYRON"
À SAINT-ANTONIN NOBLE VAL**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

. la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à l'hôtellerie de plein air sont les suivantes :

* l'opération doit correspondre à des travaux de modernisation des blocs sanitaires et blocs communs permettant leur mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité incendie pour l'accession ou le maintien à un classement 3 étoiles minimum,

* les équipements doivent avoir plus de 10 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 8 avril 2014 en vue d'examiner le dossier suivant.

SARL JS2B : rénovation des sanitaires et de l'espace commun au camping "Les Gorges de l'Aveyron" à Saint-Antonin Noble Val - TOU00830

Le fonds de commerce du Camping "Les Gorges de l'Aveyron" situé à Saint-Antonin Noble Val a été racheté en 2008, puis les murs en 2012. Un programme global de rénovation et d'extension de la structure est envisagé en deux tranches.

La première tranche est relative à la création d'un espace aquatique mais aussi à la rénovation des blocs sanitaires et d'espaces communs. Il s'agit de :

- travaux concernant une modification de la configuration actuelle permettant d'assurer un accès pour les personnes handicapées et la création d'une grande cabine familiale avec douche et des espaces plus larges. Cette installation rejoint la démarche entreprise par l'Office de Tourisme pour les labels "Famille Plus" où l'offre touristique prévoit spécifiquement des produits adaptés aux familles. Il est à noter que la clientèle actuelle du camping est composée à 80 % de familles ayant des enfants en bas âge ou jeunes,

- la réfection complète de la toiture de l'espace commun pour recevoir les animations.

Le coût

Le coût total de cette opération s'élève à **69 019,84 € HT** décomposé comme suit :

- Equipements blocs sanitaire relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées	381,65 €
- Equipements de l'espace famille dans le bloc sanitaire pour l'accueil des enfants	572,90 €
- Installation mitigeurs et prestos pour le bloc sanitaire	4 934,42 €
- Réfection de la toiture de l'espace commun	63 130,87 €

Total	69 019,84 €

Le plan de financement

- Autofinancement	40 813,84 €
- Conseil Régional	20 706,00 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	7 500,00 €

Total	69 019,84 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **7 500 €**, correspondant à 30 % d'un montant subventionnable de 25 000 € HT, qui est sollicitée pour cette opération de rénovation.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **7 500 €** à SARL JS2B pour l'opération de rénovation au camping "Les Gorges de l'Aveyron" à Saint-Antonin Noble Val. Cette entreprise touristique connaît une bonne fréquentation et crée des emplois.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale sollicitée.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (CAMP) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2014	7 500 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission	7 500 €
- Disponible sur l'exercice 2014	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" réuni le 8 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la SARL JS2B, une subvention départementale de 7 500 € pour la rénovation des sanitaires et de l'espace commun du camping "Les Gorges de l'Aveyron" à Saint-Antonin-Noble-Val ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 (CAMP) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Jean-Michel BAYLET